



Communiqué de presse

« Les ZAE se mettent au vert ! » : Extinction lumineuse des zones d'activités de l'Agglo à partir du 25 novembre

Mercredi 23 novembre 2022 – Nîmes Métropole. Dans la continuité du plan de sobriété énergétique adopté par les 39 communes de l'Agglomération le 8 novembre dernier, Nîmes Métropole, en concertation avec les 9 communes équipées de zones d'activités économiques (ZAE), a décidé d'aller plus loin dans sa maîtrise des coûts et l'utilisation de la ressource énergétique. C'est ainsi que l'éclairage public équipant les voiries des ZAE sera progressivement éteint de 22h à 6h du matin.

Jusqu'à présent, l'éclairage des 21 zones d'activité économique (ZAE) du territoire de Nîmes Métropole bénéficiait déjà d'un abaissement de 50 % entre 23h et 5h. A partir du vendredi 25 novembre prochain, l'éclairage public équipant les voiries sera progressivement éteint de 22h à 6h du matin afin de réduire la consommation d'énergie et de libérer la ressource pour d'autres usages.

« Nous remercions encore les présidents des associations de zones ayant accueilli très favorablement ce projet, qui s'inscrit dans notre ambition d'écométropole alliant développement économique et écologique », rappellent Franck Proust, président de Nîmes Métropole, et Jean-Christophe Grégoire, vice-président délégué à l'aménagement des zones d'activités.

Une extinction significative des éclairages des ZAE de l'Agglomération entre 22h et 6h va donc débuter à compter du 25 novembre, et suivre un calendrier établi en concertation avec les associations de zone notamment. Dès vendredi, les ZAE de Caissargues (Euro 2000) et de Bouillargues (Actiparc, Les Bosquets et Parc Delta), appliqueront cette nouvelle disposition. Elles seront suivies par les autres zones en vue d'une généralisation de l'extinction autour du 19 décembre 2022.

Calendrier de déploiement de l'extinction des ZAE entre 22h et 6h :

Vendredi 25 novembre 2022 :

Caissargues : ZAE Euro 2000

Bouillargues : ZAE Actiparc de Bouillargues, Les Bosquets et Parc Delta

Vendredi 02 décembre 2022 :

Nîmes : Ville Active, KM Delta, Saint-Césaire, Georges Besse 1, Archipel, Marché Gare, Mas des Abeilles, Mas des Noyers, Mas des Rosiers et Mas de Vignoles

Autour du 19 décembre 2022

Nîmes : Grézan et Georges Besse 2

La Calmette : Petit Verger

Manduel : Fumérian

Marguerittes : La Ponche et Tec

Milhaud : Trajectoire

Saint-Gilles & Garons : Mitra

Pour aller plus loin :

Dans le cadre de sa stratégie globale d'écométropole alliant développement économique et développement écologique, Nîmes Métropole a lancé son Plan climat-air-énergie territorial (PCAET) en 2020 afin de répondre aux enjeux climatiques et énergétiques de notre territoire. En cours d'élaboration, il devrait être approuvé au premier semestre 2023.

Dans la continuité de cette démarche, le service "Gestion et Aménagement des zones d'activité économique" (ZAE) de Nîmes Métropole a lancé en 2021 l'opération « Les ZAE se mettent au vert ! ». Dans ce cadre, la collectivité innove et propose une nouvelle gestion durable des espaces verts et de l'aménagement global des ZAE urbaines et périurbaines.

Supports à disposition :

1. [Carte des zones](#) d'activités de Nîmes Métropole (juin 2021)

2. [Infographie](#) présentant la gestion des zones d'activités (Crédit : MGT Quidam po/ Nîmes Métropole)

3. [Photos de la ZAE Ville Active](#), à Nîmes

4. [En savoir plus ici](#) sur le plan de sobriété énergétique de Nîmes Métropole et ses communes membres

5. [En savoir plus ici](#) sur la stratégie PCAET et écométropole de l'agglomération nîmoise

Contact Presse :

Laurence Journet

Chargée de Communication Economie

04 30 06 79 07 / 06 23 72 50 48

laurence.journet@nimes-metropole.fr